

Carpe Aventure 30



**La section Carpe Aventure 30 Sommières organise son 5^{ém}
Enduro carpe sur le Vidourle**

**Du Ven 31 Octobre
au Dim 2 Novembre 2014**

Programme :

- Tirage au sort le Vendredi à 7h30 au moulin face aux arènes
- Mise en place sur les postes à 8h30
- Début de la pêche à 10h00
- Fin de la pêche le Dimanche à 10h00
- Remise des prix à 12h00 (voir commissaire) + repas

Prix : 100€ par équipe (150€ par équipe sponsorisé)

Fin des inscriptions le 20 Octobre 2014

Pour plus de renseignements

Contacteur Christophe au 06 58 69 99 64

Pour l'achat des lots, nous serons tenus d'encaisser les engagements à la date de fin d'inscription.

CARPE AVENTURE 30 SOMMIERES

Forum : carpe-aventure-30.forumactif.fr

Règlement

Préambule

- Le présent règlement sportif régit l'enduro Sommiérois.
- Le fait de s'inscrire pour cette compétition implique de la part de tous les compétiteurs l'obligation d'observer ce présent règlement dans son intégralité. Toute infraction, toute fraude ou tentative de fraude, entraînera des sanctions individuelles ou collectives dûment motivées : rappel à l'ordre, avertissement, points de pénalité, déclassement, disqualification et exclusion définitive de l'épreuve organisée sous ce règlement.
- Les compétiteurs doivent justifier d'une adhésion à une AAPPMA ou être titulaire de la taxe piscicole complète pour l'année en cours ou être adhérent à un groupement de fédération réciproitaire.
- En cas d'inscription d'une équipe dont les deux compétiteurs seraient mineurs, il sera demandé lors de l'inscription de bien vouloir fournir une autorisation parental aux organisateurs

Généralité

- Les équipes sont composées de deux pêcheurs munis de 3 cannes chacun, soit 6 cannes maximum par équipe
- Le remplacement d'un des deux équipiers par la personne dite remplaçante sur le bulletin d'inscription est autorisé jusqu'au tirage au sort. Une fois le tirage au sort effectué les deux équipiers engagés devront terminer la compétition ou bien prévenir les organisateurs de leur abandon.
- Un seul hameçon simple est autorisé par canne, la pêche dite au cheveu est obligatoire.
- Les appâts autorisés sont les graines et les bouillettes. Toutes esches d'origine animale sont strictement interdites.
- Toutes les carpes capturées seront manipulées par les pêcheurs et relâchées avec beaucoup de précaution.
- Seules les carpes relâchées vivantes après pesée seront comptabilisées par les commissaires.
- Toutes carpes prises au feeder, quiver, à l'anglaise, au coup ne seront pas comptabilisées. Ces techniques sont interdites pendant l'enduro.
- Chaque pêcheur doit avoir en sa possession au minimum 3 sacs de conservation, soit 6 sacs par équipe.
- Un seul poisson par sac de conservation, fixé à un pic et immergé dans une zone sécurisée. Tout lesté du sac de conservation est interdit.
- Chaque équipe relâchera elle-même ses prises immédiatement après la pesée pour permettre au commissaire de constater la bonne santé des poissons. Les équipiers doivent constater la bonne tare de peson et la lecture du poids sans toucher au peson ou à la barre de pesée.
- Lors du tirage au sort il sera remis 2 fiches de pesée par équipe, 1 pour le commissaire et 1 pour le capitaine de l'équipe. Le commissaire et le capitaine devront parapher les 2 fiches pour valider chaque pesée des poissons.
- Il est interdit d'amorcer ou de mettre une ligne à l'eau en dehors des heures désignées par les organisateurs.
- En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la compétition. Le classement final se fera avec les poissons comptabilisés au moment de l'arrêt de la compétition.
- **Toutes embarcations et bateaux amorces sont strictement interdits.**

CARPE AVENTURE 30 SOMMIERES

Principales causes de disqualification

- Toute équipe éliminée avant la fin de l'épreuve ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des droits d'inscriptions.
- Pêcher en dehors du poste désigné par les organisateurs lors du tirage au sort, pêcher en dehors des heures désignées par les organisateurs.
- Pêcher avec plus de 6 cannes par équipe.
- Des actes de mauvais traitement des poissons pêchés.
- Avoir un comportement visant à empêcher le bon déroulement et au respect des autres usagers de la rivière et des éventuels visiteurs.
- L'abandon de détritrus sur sont poste.
- **La consommation d'alcool et stupéfiants est strictement interdite pendant l'enduro. Les équipes prises en flagrant délit se verront également interdire l'accès au prochain enduro carpe aventure 30**
- **Il est toléré de rentrer dans l'eau jusqu'au niveau des genoux pour lancer ses cannes ou épuisetter un poissons. Toutes équipes qui dépassera ce niveau sera disqualifiées.**

Respect de l'environnement et des autres usagers

- Le respect de l'environnement et primordial, chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement .
- Un léger débroussaillage de son poste est toléré, néanmoins il est strictement interdit de couper des arbres ou arbustes.
- L'ensemble des détritrus personnels ou retirés de l'eau doivent être conditionnés dans des sacs poubelles et emportés à la fin de l'enduro. Les emplacements doivent restés propres lors du départ des participants.
- **Les feux au sol sont strictement interdits.**
- Une tenue correct est demandé au participant tout au long de l'épreuve, oyez courtois avec les commissaires et les éventuels visiteurs.

Matériel de pêche

- Chaque équipe de l'enduro devra avoir le matériel nécessaire pour assurer la sécurité des poissons capturés lors de la compétition. Un tapis de réception et 6 sacs de conservations sont obligatoires.
- L'humidification des tapis de réception et sac de conservation sont obligatoire avant de déposer les poissons.

Mot d'ordre convivialité, pas de problèmes que des solutions

Pheulpin Christophe : 06.58.69.99.64

CARPE AVENTURE 30 SOMMIERES

Forum : carpe-aventure-30.forumactif.fr

Carpe Aventure 30

Fiche d'inscription

Pheulpin Christophe, 80 chemin de la croix d'alexis 30250 AUBAIS

Du vendredi 31 Octobre au dimanche 2 Novembre 2014

Sponsor oui non Nom du sponsor :.....

CAPITAINE	
Nom :.....	Prénom :.....
Adresse :.....	
Code postal :.....	Ville :.....
Tél fixe :.....	Tél port :.....
E-mail :.....	

EQUIPIER	
Nom :.....	Prénom :.....
Adresse :.....	
Code postal :.....	Ville :.....
Tél fixe :.....	Tél port :.....
E-mail :.....	

REPLACEMENT	
Nom :.....	Prénom :.....
Adresse :.....	
Code postal :.....	Ville :.....
Tél fixe :.....	Tél port :.....
E-mail :.....	

CARPE AVENTURE 30 SOMMIERES

Forum : carpe-aventure-30.forumactif.fr

Carpe Aventure 30

Je soussigné, capitaine de l'équipe, déclare accepter entièrement le règlement sportif organisée par la section carpe aventure de Sommières.

Mon équipe remplit toutes les conditions pour participer à l'enduro de la section carpe aventure de Sommières.

- Je joins un règlement de 100 € correspondant à l'inscription de mon équipe non sponsorisée.
(Chèque libellé à l'ordre de **Carpe Aventure**)*

- Je joins un règlement de 150 € correspondant à l'inscription de mon équipe sponsorisée.
(Chèque libellé à l'ordre de **Carpe Aventure**)*

Date et signature du capitaine

Date et signature de l'équipier

Date et signature du remplaçant

Forum: carpe-aventure-30.forumactif.fr

CHRISTOPHE: 06.58.69.99.64

CARPE AVENTURE 30 SOMMIERES

Forum : carpe-aventure-30.forumactif.fr

SECTION CARPE AVENTURE **DE SOMMIERES**

DECHARGE DE RESPONSABILITE

A joindre au dossier d'inscription

Je soussigné, Monsieur,capitaine de mon équipe

Accepte à assumer la pleine et entière responsabilité et de tous incidents ou accidents

qui pourrait se dérouler durant l'enduro sur le Vidourle du

Date et signature du capitaine

Date et signature de l'équipier

Date et signature du rempacent

Forum : carpe-aventure-30.forumactif.fr



Carpe Aventure 30

Décharge de responsabilité pour mineur :

Je soussigné , M. , responsable légal de
accepte assumer la pleine et entière responsabilité de tous incidents ou accidents
qui pourrait se dérouler durant la manifestation du

Date et signature du Capitaine

Date et signature de l'équipier

Date et signature du responsable légal